



ARRÊTÉ PERMANENT de défense extérieure contre l'incendie N° A2023-82

Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS

Police générale de l'ordre public

Le maire de la commune de MARCELLAZ - ALBANAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-0009 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Conformément au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie susvisé, le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre.

Il fixe la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourent à la défense extérieure contre l'incendie publique.

Article 2 : Etat des points d'eau incendie

La liste des points d'eau incendie qui participent à la défense extérieure contre l'incendie publique est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté fixe pour chaque point d'eau incendie les caractéristiques suivantes :

- son numéro d'identification fourni par le SDIS74 ;
- son numéro de référence attribué par le service de défense extérieure contre l'incendie ;
- sa localisation sous forme de coordonnées géographiques (Lambert 93) et son adresse ;
- son statut (public ou privé) ;
- Sa participation à la DECI publique (Oui ou Non) ;
- son type (PI150, PI100, PI65, BI100, ...) ;
- ses performances attendues au regard du risque qu'il défend (valeur de référence) ;
- le cas échéant, des caractéristiques techniques particulières, comme par exemple, la manœuvre de vannes au niveau des réserves incendie des châteaux d'eau.

Article 3 : Information réciproque de l'autorité de police, du service de défense extérieure contre l'incendie et du SDIS de la Haute-Savoie

La création d'un point d'eau incendie et/ou la modification d'une des caractéristiques mentionnées à l'article 2 font systématiquement l'objet d'un procès-verbal de réception dont le modèle est disponible à partir du site Internet du SDIS de la Haute-Savoie. Ce procès-verbal est conservé par le service de défense extérieure contre l'incendie. Une copie est transmise au SDIS de la Haute-Savoie qui est chargé de la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

La suppression d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une information obligatoire du SDIS de la Haute-Savoie pour assurer la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi que de l'autorité de police.

Article 4 – Maintenance, entretien et contrôle technique des points d'eau incendie

L'aménagement, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie publics sont à la charge du service de défense extérieure contre l'incendie.

Ce service a la charge de procéder ou faire procéder aux contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie publics ainsi que ceux qui font l'objet d'une convention avec des propriétaires privés.

Ces contrôles sont réalisés en complémentarité avec les reconnaissances opérationnelles assurées par le SDIS de la Haute-Savoie, à sa charge.

Les opérations de maintenance, d'entretien et de contrôle technique des points d'eau incendie privés qui ne participent pas à la défense extérieure contre l'incendie publique, sont réalisées par leur(s) propriétaire(s), à leur charge, dans les conditions fixées par le règlement départemental susvisé.

Le service de DECI centralise les résultats des contrôles techniques de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du territoire. Ces résultats sont transmis annuellement, avant le 31 décembre de l'année en cours, au SDIS de la Haute-Savoie dans les conditions fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Une copie de ces résultats est accessible à l'autorité de police.

Article 5 – Gestion des situations de carence de la défense extérieure contre l'incendie.

Le SDIS de la Haute-Savoie est informé, dès connaissance, de l'indisponibilité permanente ou temporaire des points d'eau incendie.

Cette indisponibilité peut être programmée dans le cadre d'actions de maintenance de points d'eau incendie ou du réseau d'alimentation en eau potable par exemple, ou inopinée en cas de défaillance accidentelle.

Dans tous les cas, l'information est transmise au SDIS de la Haute-Savoie, par voie électronique, aux adresses suivantes : ctra.codis@sdis74.fr ; gba.prevision@sdis74.fr et rumilly@sdis74.fr.

Cette information comporte :

- la liste des points d'eau incendie indisponibles, avec pour chaque PEI l'identification par le numéro SDIS ;
- la date de début d'indisponibilité ;
- le motif d'indisponibilité ;
- la date de remise en fonction prévisible.

Une information, adressée aux mêmes adresses électroniques, signale la remise en disponibilité des points d'eau incendie.

Article 6 – Signalisation particulière des points d'eau incendie

En complément des dispositions fixées par le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, *description de la signalisation spécifique et adaptée mise en place notamment si le territoire est concerné par des enneigements fréquents, durables et intenses pour garantir la visibilité des PEI.*

Article 7 – Auto-défense incendie

(paragraphe 2.2.3 du RDDECI)

Description des parties du territoire et/ou des bâtiments concernés par l'autoprotection et description pour chacune et chacun des moyens d'autoprotection mis en œuvre ainsi que de la répartition de leur prise en charge.

Article 8 – Utilisations annexes des points d'eau incendie

(paragraphe 4.5 du RDDECI)

Description des conditions relatives aux usages éventuellement autorisés par l'autorité de police des points d'eau incendie en dehors des missions de lutte contre l'incendie.

Article 9 - Modalités de mise à jour du présent arrêté

Le présent arrêté est mis à jour sur l'initiative de l'autorité de police (maire ou président d'EPCI) lorsque l'évolution des règles qui l'encadrent le justifie.

L'annexe relative à la liste des points d'eau incendie est actualisée par l'autorité de police sur l'initiative du service de défense extérieure contre l'incendie à chaque modification de la DECI (création, modification ou suppression de PEI), ou au moins une fois par an en cas de fréquentes modifications (maximum tous les 2 ans).

Article 10 : Publication

Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

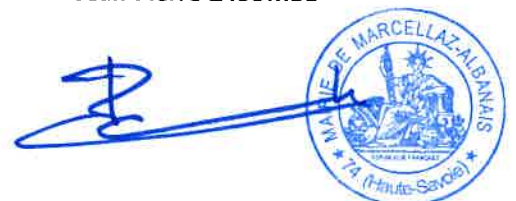
Article 11 : Diffusion

- Monsieur le préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur le capitaine des Pompiers de Rumilly,

Fait à MARCELLAZ-ALBANAIS, le 15 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

PJ : liste des points d'eau incendie



7

LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE DE LA COMMUNE DE MARCELLAZ-ALBANAIS

ID SDIS	N°	TYPE	X (L93)	Y (L93)	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	STATUT	VALEUR DE REFERENCE
112038	1	PIN 65	931384	6536412	RTE DES COMBES		Public	60
71466	10	PIN 100	932951	6535378	CHE DES ERENES	Chemin des Erenes	Public	60
71467	11	PIN 65	933449	6535413	CHE DE CRET DIEU	Chemin de Crêt Dieu	Public	30
71042	12	PIN 65	930968	6535039	CHE DE PIEUILLET		Public	30
71464	13	PIN 65	932418	6535005	R DES BERDALLES	Chef-lieu - Rue des Berdalles	Public	60
71465	14	PIN 65	932557	6535031	R DES BERDALLES	Chef-lieu - Rue des Berdalles	Public	60
6282422	15	PIN 100	932772	6535388	CHE DE LA TAILLA		Public	60
81091	16	PIN 65	931728	6536006	RTE DE RUMILLY	le long du sentier à 50m	Public	60
71463	17	PIN 65	932381	6534885	CHE DU CARILLON	difficultés d'accessibilité	Public	60
6282423	19	PIN 100	932815	6535259	CHE DES ERENES		Public	60
76404	2	PIN 65	933456	6535632	CHE DE CRET DIEU	Chemin de Crêt Dieu (dans le jardin de la propriété)	Public	30
71571	20	PIN 65	933699	6534839	RTE DE JOUDRAIN		Public	60
79063	21	PIN 65	933919	6534848	RTE D'OILLY	Hameau d'Oilly - Route d'Oilly	Public	60
71864	22	PIN 65	934063	6534817	RTE DE MONTAGNY LES LANCHES		Public	60
71943	23	PIN 100	930884	6534747	CHE DE PIEUILLET	Lieu-dit " Les Hévernes" - chemin de Pieuillet	Public	60
76403	24	PIN 65	931264	6536478	CHE DES HUTINS	Chemin des Hutins	Public	60
6282811	25	PIN 100	933588	6534870	RTE DE JOUDRAIN	au fond du lotissement "les Jardins de Joudrain"	Public	60
71468	26	PIN 100	932915	6534619	IMP DES PRAILLES	Chemin Rural (C.R) dit des Prailles	Public	60
74698	27	PIN 65	931114	6536095	RTE DE FARAMAZ	Route de Faramaz	Public	60
71469	28	PIN 100	933481	6534650	RTE DE JOUDRAIN	Hameau de Joudrain - Route de Joudrain	Public	60
71470	29	PIN 65	933523	6534725	RTE DE JOUDRAIN	Joudrain - Route de Joudrain angle Route d'Oilly	Public	60
82345	3	PIN 65	933026	6534620	IMP DES PRAILLES	Impasse des Prailles	Public	45
71383	30	PIN 65	934088	6534717	IMP D'OILLY	Hameau d'Oilly - Impasse d'Oilly	Public	60
71461	31	PIN 65	931383	6534551	RTE DE PEIGNAT		Public	60
71480	32	PIN 100	931365	6534358	CHE DES VIGNES	Chemin des Vignes	Public	60
71456	33	PIN 65	931415	6534306	CHE DES VIGNES	Chemin des Vignes- dans poulailler...	Public	60
71944	34	PIN 65	930747	6534200	RTE DE CONTENTENAZ	route de Contentenaz	Public	60
79980	35	PIN 65	932275	6534097	RTE DE LA RADIA	Route de la Radia	Public	60
75896	36	PIN 100	931177	6536448	CHE DU CREUX	Chemin du Creux	Public	60
79961	37	PIN 65	930590	6533056	IMP DES PRES AUX BICHES	Route de Boussy	Public	45
71458	38	PIN 100	931105	6533930	IMP CHEZ ROSSET	Contentenaz	Public	60
71945	39	PIN 65	930952	6533895	RTE DE CONTENTENAZ	dans la pelouse de la maison	Public	30
71121	4	PIN 65	931227	6536287	RTE DE FARAMAZ	à droite derrière abris de bus sous les ronces	Public	60
71457	40	PIN 65	930936	6533779	RTE DE CONTENTENAZ	entrée de la ferme	Public	60
71462	41	PIN 65	931874	6533774	CHE DE LA RAVOIRE	Chemin de La Ravoire	Public	30
76401	42	PIN 65	930647	6535642	CHE DES PLANCHETTES	chez l'habitant entre deux maisons	Public	30
71384	43	PIN 65	932350	6533071	CHE DE GERMAGNY	Le Pré du Zou - Route de Germany	Public	60
71387	44	PIN 65	933028	6533113	CHE DE LA COTE	Goutta - lotissement de Goutta	Public	60
71772	45	PIN 100	933554	6533163	CHE DE GLEUFOY		Public	60
71385	46	PIN 65	932401	6533020	RTE DE GERMAGNY	proche arrêt de bus	Public	30
71386	47	PIN 65	932481	6532953	RTE DE GERMAGNY	dernière maison 144 route du Bondet	Public	60
79702	48	PIN 65	933193	6532946	RTE DE SAINT-SYLVESTRE	Hameau de Chauu - 35 Route de St Sylvestre	Public	60
71451	49	PIN 65	933007	6532895	RTE DU BONDET	Route du Bondet nouveau lotissement	Public	60
71122	5	PIN 65	931376	6536242	CHE DU CREUX	Chemin du Creux	Public	60
79974	50	PIN 65	933280	6532755	RTE DE SAINT-SYLVESTRE	Route de St Sylvestre (entre Chauu et Le Plan)	Public	60
76398	51	PIN 100	932721	6534808	PL DE L'ALBANAIS		Public	60
82762	53	PIN 65	932728	6535192	RTE DE RUMILLY	Angle Route de Rumilly / rue des Ecoles	Public	60
78397	54	PIN 100	932681	6534862	PL DE L'ALBANAIS	place de l'Albanais angle rue des Ecoles	Public	60
75824	56	PIN 65	932247	6534704	CHE DU CARILLON	Chemin du Carillon dans une haie	Public	60
78396	58	PIN 65	932747	6535102	R DES ECOLES	Chef-lieu - devant école Léon Marie	Public	45
74664	59	PIN 65	932739	6535011	R DES ECOLES	Chef-lieu - Angle route des Berdalles/ Rue des Ecoles	Public	60
71123	6	PIN 100	931468	6536149	CHE DU CREUX	Chemin du Creux	Public	30
75622	60	PIN 65	931361	6534090	CHE DE LA VIOLETTE	Chemin de Violette	Public	30
74665	61	PIN 65	932530	6534481	RTE DE LA RADIA	Route de la Radia	Public	60
81773	62	PIN 150	932632	6534669	RTE DE LA RADIA	Croisement Route de la Radia/ Chemin des Etangs	Public	120
75616	63	PIN 100	933374	6532678	RTE DE SAINT-SYLVESTRE	Lotissement du Plan,379 route de St Sylvestre	Public	60
74656	64	PIN 65	933155	6533138	RTE DE SAINT-SYLVESTRE	Route de St Sylvestre angle chemin de la Côte - au croisement avec l'entrée du lotissement de Goutta	Public	60
74331	65	PIN 100	933636	6533695	RTE DE CHAPEURY	Les Vorges - Route de Chapeury	Public	60
74332	66	PIN 65	933371	6533401	RTE DE CHAUNU		Public	60
75620	67	PIN 100	934133	6533185	CHE SOUS RIVES	dans champ angle ferme	Public	30
62910	68	PIN 100	934288	6532693	D38	Croisement du Muret - R.D 38	Public	30
82350	69	PIN 65	934349	6533664	CHE RURAL DIT DE PIEMONT	petit chemin à droite en montant à proximité de la croix blanche	Public	60
74700	7	PIN 65	932662	6535300	R DU FAUBOURG	Rue du Faubourg	Public	60
74333	70	PIN 65	934275	6533157	CHE DU PIEMONT	Les Gargues - Chemin de Piémont	Public	30
74659	71	PIN 100	934406	6533101	CHE DU PIEMONT	Chemin de Piémont face à la route de la Molière	Public	60
82037	72	PIN 100	934498	6533066	CHE DES ENTREMONTS	Chemin des Entremonts	Public	60
74660	73	PIN 100	934619	6532836	RTE DE MONTMASSON		Public	60
74661	74	PIN 65	934725	6532895	RTE DE LA MOLIERE	Chiertaz - Route de Montmasson	Public	60
79703	75	PIN 100	930530	6532708	RTE DE MONTMASSON	Angle route de Montmasson/ impasse de Montmasson	Public	60
74662	76	PIN 65	934977	6532622	RTE DE LA MOLIERE		Public	60
75621	77	PIN 65	935226	6532881	IMP DE MONTMASSON		Public	30
75623	78	PIN 100	932240	6533884	RTE DE GERMAGNY	Touvières - Lotissement de Touvières au bout de l'allée	Public	60
83019	79	PIN 65	934500	6532916	CHE DES ENTREMONTS	La Molière - chemin des Entremonts	Public	60
71124	8	PIN 65	931637	6535617	CHE CHEZ NANCHE	Chemin "Chez Nanche"	Public	60
63020	80	PIN 65	935065	6532557	RTE DE LA MOLIERE	Lieu-dit Montmasson	Public	60
63701	81	PIN 100	933534	6533771	RTE DE CHAPEURY	Lieu-dit "Les Vorges" - Route de Chapeury	Public	60
78510	82	PIN 65	931322	6534486	RTE DE CONTENTENAZ	Lieu-dit Peignatancien PI ouverture tricoise dans petit chemin	Public	60
63683	83	PIN 100	931344	6534435	RTE DE LA FONTAINE	à droite derrière abris de bus	Public	60
79975	84	PIN 100	933328	6533366	RTE DE CHAUNU		Public	60
74669	9	PIN 65	932676	6535409	IMP DU FAUBOURG	Au croisement Rue du Faubourg / Impasse du Faubourg	Public	60
8281371	90	PIN 100	932792	6534836	RTE D'ANNECY		Public	60
8281372	91	PIN 100	932839	6535318	CHE DES ERENES	nouveau lotissement	Public	60
8282808	94	PIN 100	931387	6536203	CHE DU CREUX		Public	60
8282810	95	PIN 100	932637	6534929			Public	60
8282809	96	PIN 100	932322	6535013	RTE DE PEIGNAT		Public	60